

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Martine HUTEAU.

A vingt heures et quarante cinq minutes, Madame le Maire ouvre la séance.

Présents : Mme HUTEAU ; MM. LACHESNAIS ; MORIN ; BOIVIN ; BIDART ; MORIN ; Mme BHIKOO ; MM UDO ; BOUCHU; Mmes LLORENS ; ACCARDI

Absents excusés : Mme SCHOELLER donne pouvoir à Mme M.HUTEAU; Mr MARVIN donne pouvoir à Mr LACHESNAIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine LLORENS

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2015 a été adopté

Madame le Maire demande de bien vouloir accepter le rajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant une convention cadre-minimum d'accueil.

### Ordre du jour:

- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert « Essonne Numérique ». **REPORTE**
- Demande de subvention départementale dans le cadre du plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes **REPORTE**
- Acquisition à l'euro symbolique des parcelles B383 lieu-dit Les Roches, C740 lieu-dit Les Bertines, E88, 95, 170 lieu-dit Les Tuileries.
- Convention de mandat entre la commune et l'association de parents d'élèves pour la gestion des séances de cinéma.

Informations du Maire

### **N°01-2016-Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).**

Madame le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à solliciter une D.E.T.R au titre de la programmation de l'année 2016 pour les travaux de mise en conformité électrique des bâtiments communaux et renouvellement de certains convecteurs estimés à la somme de 8 248.83 € H.T soit 9 898.60€ TTC

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Madame le maire à solliciter une D.E.T.R au titre de la programmation de l'année 2016 pour les travaux de mise en conformité électrique des bâtiments communaux et renouvellement de certains convecteurs estimés à la somme de 8 248.83 € H.T soit 9 898.60€ TTC

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de cette affaire.

**N°02-2016-Acquisition à l'euro symbolique des parcelles B 383 Lieu-dit Les Roches, C740 lieu-dit Les Bertines, E88, 95, 170 lieu-dit Les Tuileries**

**VU** la délibération n°44-2014 du 3 mai 2014 pour laquelle la commune a accepté la donation de cinq parcelles appartenant aux conjoints GOUBE et LAURENT,

**CONSIDERANT** que pour éviter des frais et des démarches tant pour la commune que pour les conjoints GOUBE et LAURENT,

Madame le maire propose de transformer la donation en vente à l'euro symbolique

***Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

**ACCEPTÉ** de transformer la donation en vente à l'euro symbolique

**AUTORISE** Madame le maire à signer toutes pièces relatives à cette donation.

**N°03-2016- Convention de mandat entre la Commune et l'association APEVAM pour la gestion des séances de cinéma**

**VU** la loi n°63-156 du 23 février portant loi de finances

**VU** le décret n°6261587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

**VU** le décret n° 926681 du 20 juillet 1992 modifié en dernier lieu par le décret 97-33 du 13 janvier 1997, relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de faire une convention de mandat entre la commune et une association communale pour l'organisation des séances de cinéma à la salle polyvalente.

Cette convention permettrait également l'encaissement des recettes directement par l'association communale qu'elle reverserait ensuite sous forme de dons à la commune.

Après lecture de cette convention,

***Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité***

**APPROUVE** les termes de cette convention

**DIT** que cette convention est consentie pour une durée de

**AUTORISE** Madame le maire à signer ladite convention

**N°04-2016- Convention CADRE-SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL**

**VU** le projet de convention proposé,

***Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,***

***Ont voté pour Mme HUTEAU ; Mrs LACHESNAIS ; MORIN ;  
BOIVIN ; MORIN ; Mme BHIKOO ; BOUCHU ; Mmes LLORENS ; ACCARDI***

**APPROUVE** les termes de cette convention,

**AUTORISE** Madame le Maire à la signer

**A voté contre Mr Yves BIDART**

**S'est abstenu Mr Louis UDO**

LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 15

Le Maire,  
Martine HUTEAU